

# ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAFI-AFICS

## 25 AVRIL 2019

Par Odette FOUDRAL

1. La présidente a ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux 71 participants. Elle a regretté l'absence d'un représentant de l'Administration. Elle a remercié Mohammed Chiraz-Baly pour sa présence en sa qualité de représentant du Conseil de coordination.
2. Elle a également salué les interprètes bénévoles (Andrew Brookes, Françoise Martin, Katleen Roy Brookes, Claire Stoessel) qui permettent aux participants de suivre au mieux les débats.
3. Elle a demandé à l'assistance quelques instants de recueillement en mémoire des membres du Comité disparus dans l'année, Alain Vincent, Jean-Jacques Chevron and Aamir Ali ainsi que Witold Zyss, ancien Président de la FAAFI et Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies. Elle a aussi associé à cet hommage toutes les victimes innocentes de la folie des hommes et de la colère de la terre.
4. Monika Spyczak-Von-Brzezinska a présenté la candidature d'Arthur Askew pour présider la séance et l'assemblée l'a acceptée par acclamation.
5. Le Président de séance a remercié l'assemblée de l'honneur qui lui a été fait.
6. Avant d'adopter l'ordre du jour il a ensuite demandé si des questions diverses devaient être débattues. Au vu de l'absence de questions diverses l'ordre du jour ci-dessous a été adopté.
  - a. Comptes 2018 et questions s'y rapportant
  - b. Nomination de deux commissaires aux comptes pour 2019
  - c. Rapport du Comité et questions s'y rapportant (la version française fait foi)
  - d. Elections du Comité pour 2019-2023
  - e. Divers
7. Il a ensuite donnée la parole au représentant du Conseil de coordination qui a souligné l'importance de relations suivies entre les actifs et les retraités et souhaité aux participants une bonne assemblée.
8. **Comptes 2018 et questions s'y rapportant**
  - a. Le trésorier appelle à noter les points suivants :
  - b. Les investissements à la MEC sont montrés séparément,

- c. Les frais de mission couvrent la réunion annuelle du Conseil de la FAAFI à Vienne,
  - d. La Direction générale des impôts n'a pas encore remboursé les taxes perçues sur les intérêts de 2017 et 2018,
  - e. Le montant perçu pour le legs figure séparément des avoirs car la somme ne peut statutairement pas être utilisée pour couvrir les dépenses courantes,
  - f. Le budget 2019 figure sur le bulletin en annexe du rapport annuel. Il est voté par le Comité en novembre chaque année,
  - g. Le trésorier remercie les vérificateurs pour leur aide afin de présenter les comptes de façon précise et exhaustive.
9. Mohammed Rharha, un des vérificateurs a insisté sur le fait qu'il faut chaque année transférer une partie des réserves accumulées pour équilibrer les comptes car les cotisations annuelles n'y suffisent pas. Il a rappelé que 40% des dépenses étaient liées à la participation à la réunion annuelle de la FAAFI.
10. Concernant le montant du legs il y a toujours un doute sur une possible demande d'impôts, même après 5 ans, donc il est trop tôt pour déterminer son utilisation qui doit de toute façon être liée au bien-être et à l'information des membres de l'AAFI.
11. A la question concernant le montant des intérêts versés par la MEC, il faut noter que seuls les individus reçoivent un bonus de 0.9%. Ce bonus ne s'applique pas à une entité comme l'AAFI.
12. Pour répondre à la demande de Riccardo Espinoza concernant l'utilisation des réserves qui peuvent sembler importantes il est précisé qu'il a fallu des années pour les constituer au moment où les intérêts des placements étaient élevés mais qu'il faut maintenant faire face à des intérêts très bas voire négatifs et à une forte baisse des adhésions. Il faut donc agir avec prudence pour préserver les activités sur le long terme.
13. La Présidente a annoncé l'octroi d'un montant de CHF 1000 pour mettre sur pied une campagne spécifique de recrutement de nouveaux membres.
14. Concernant le legs lui-même, Pierre Vangeleyn a ajouté qu'au moment où on pourrait considérer ne rien devoir au FISC la somme serait utilisée pour des actions sociales (information en particulier) pour les membres. Il a aussi rappelé le rôle du fonds de solidarité pour venir en aide aux retraités en grande détresse financière.

#### **Budget :**

15. A la question concernant l'absence d'un budget pour 2020, il est à noter que celui-ci sera voté en automne 2019 par le Comité dont c'est la prérogative. Les

montants prévus pour une aide sociale externe en cas de nécessité nt été revus à la baisse car aucun cas n'a été détecté en 2018. On peut envisager une nouvelle baisse de ce poste pour 2020.

16. Il faut noter aussi que l'AAFI bénéficie de l'aide logistique de l'Administration des Nations Unies pour les locaux mis à disposition à titre gratuit, des ordinateurs, l'impression du Bulletin et son expédition, et la prise en charge des frais de téléphone.
17. IL est aussi noté que le budget est présenté mais que l'assemblée n'est pas habilitée à le modifier mais peut faire des recommandations pour le budget à venir.
18. Mr. Ventura Garcia, vérificateur aux comptes, demande à l'assemblée d'exprimer ses remerciements au trésorier, Venkataraman Narasimhan, pour le travail fourni depuis des années. L'assemblée se joint à ce message par ses applaudissements.
19. Concernant la campagne de recrutement des nouveaux membres, il faut noter la création d'un groupe de travail composé de Carol Cosgrove-Sacks, Olgatte Abdou, Gerald Walzer et Samuel Mbele-Mbong. Les détails concernant ce Groupe sont donnés lors de l'étude du rapport lui-même.

**Les comptes sont acceptés à l'unanimité.**

## **20. Nomination de deux commissaires aux comptes pour 2019**

Les deux vérificateurs acceptent la charge pour une nouvelle année. L'assemblée les remercie.

## **21. Rapport du Comité et questions s'y rapportant**

22. Après la présentation des membres du Comité présents, l'accent est mis sur l'importance d'attirer de nouveaux membres afin de préparer l'avenir de l'association.

## **Groupe de travail pour attirer plus d'adhésions**

23. Carol Cosgrove-Sacks a fourni des détails sur le plan d'actions du Groupe ainsi que sur les constatations liées au peu d'adhésions :
  - a. Difficulté d'accès au Palais des Nations
  - b. Intérêt marqué lors des séminaires de pré-retraite mais sans suite
  - c. Manque de visibilité
  - d. Manque d'intérêt pour ceux qui ne prennent pas leur retraite dans la région
  - e. Manque d'activités sociales

- f. Certaines pistes ont été ou seront explorées afin de dynamiser le Groupe et le rendre plus attractif :
- g. Reprise des déjeuners avec organisation d'un déjeuner le 4 juin aux Lauriers
- h. Améliorer la coordination entre les différentes associations
- i. Contacter les administrations pour qu'elles aident à faire connaître l'association
- j. Limiter l'aide et l'information aux affiliés uniquement
- k. Défendre principalement les intérêts de ceux qui n'ont pas d'accès direct aux caisses de maladie ou à la Caisse des Pensions
- l. Assurer une meilleure défense des retraités recevant une petite pension
- m. Créer une page FACEBOOK
- n. Réviser la brochure d'adhésion en insistant plus sur ce qui est fait pour aider les retraités
- o. Donner plus de conseils sur les arnaques diverses qui guettent les retraités

24. Carol Cosgrove-Sacks remercie les participants pour les commentaires et appelle tout un chacun à envoyer des commentaires au Groupe de travail.

### **GPAFI**

25. Pierre Vangeleyn a rappelé que les primes du GPAFI dépendent maintenant de la classe d'âge s'écartant totalement d'un système solidaire et également des assurances de base (les assurances organisation) qui n'ont pas du tout cette approche. Il rappelle également que les retraités ont été exclus du Comité de gestion. La lettre de protestation envoyée par l'AAFI sera publiée dans le prochain Bulletin de l'AAFI.

### **Assurances organisations**

26. Deux Personnes représentaient l'Assurance de l'OMS. Les autres assurances n'étaient pas représentées mais l'assemblée demande que leur présence soit confirmée pour les prochaines assemblées.

27. Les assurances organisations doivent prouver leur équivalence avec la LAMal. Même si les soins dentaires et ophtalmiques sont mieux remboursés, les assurances organisations sont moins « généreuses » concernant les soins à long-terme.

28. Les résidents suisses doivent prouver leur adhésion aux assurances organisations pour échapper au paiement des primes très élevées des assurances LAMal.

29. François Kienzler a annoncé que des nouveaux statuts pour la CAPS allaient être adoptés. Il a rappelé que les informations figurent sur le site.

## **ASHI**

30. Katia Chestopalov a reçu la version préliminaire de la résolution de l'Assemblée générale A/RES/73/662 adoptée sans vote. Elle a rappelé les propositions faites par le Groupe de travail HLCM sur ASHI à savoir :

31. Remplacement du système actuel (pay-as-you-go) qui ne permet pas la création de réserves pour couvrir les dépenses à long-terme des frais médicaux par un système pay-as-you-accrue.

32. Des études ont été faites pour vérifier si le recours à une couverture des retraités par une assurance nationale serait financièrement plus intéressant que le système actuel. Cette étude a été menée dans les pays comptant le plus de retraités et a prouvé qu'il n'en était rien.

33. Le rapport semble privilégier une option basée sur des critères liés au nombre d'années de cotisation avant le départ à la retraite qui n'a pas l'aval de la FAAFI (voir page 12-13 de notre Bulletin 77.3 d'octobre 2018).

34. La résolution et le rapport seront mis à disposition sur le site de l'AAFI.

35. L'assemblée générale n'a pas fait de recommandations formelles mais demande plus d'enquêtes sur les assurances nationales sans préciser si le mandat du Groupe de travail serait prolongé ou si une autre entité serait chargée de cette enquête.

36. La FAAFI s'assurera d'être présente dans toute entité traitant de ce sujet touchant tous les retraités.

## **PENSIONS**

37. Mohammed Sebti s'est exprimé concernant la Caisse des Pensions. De nombreux points sont à l'ordre du jour et feront l'objet de toute l'attention de la réunion du Comité Mixte en juillet 2019 à Nairobi. La résolution de l'Assemblée générale A/RES/73/274 sera un des points les plus critiques à traiter car il revient sur la désignation des représentants des retraités au Comité Mixte soit par la FAAFI soit par des élections directes. Il faut rappeler que la FAAFI jouit actuellement de la pleine confiance du Comité Mixte de la part la qualité de sa délégation.

38. D'autre part un autre point portera sans doute le travail confié au Groupe de travail sur la Gouvernance de la Caisse afin de répondre aux critiques de OIOS (rapport A/73/341) auquel participeront, les représentants des administrations,

des Etats Membres, des actifs et de la FAAFI. Ce Groupe se penche sur des nombreuses questions, à savoir, la structure de la Caisse, son fonctionnement, représentativité de ses différents organes.

39. Il faut rappeler que la Caisse appartient aux retraités qui doivent se mobiliser pour la défendre via la FAAFI.

40. Les membres de l'AAFI seront informés des futurs développements.

#### **41. Elections au Comité pour 2019-2023**

42. Vous trouverez en annexe I la composition du nouveau Comité. La Présidente a regretté que si peu de personnes soient volontaires pour s'engager au sein du Comité.

Comme chaque année le temps a manqué mais le rapport fourni avant l'assemblée constitue la base de l'information nécessaire.

L'assemblée a remercié le président de séance, le Comité et les bénévoles qui officient pour le bien-être de tous les membres.

Cette partie de la réunion s'est terminée à 11 h 45.

### **PRESENTATION PAR LA CAISSE DES PENSIONS**

43. Alan Blythe a d'abord présenté les infos concernant la Caisse et ensuite a répondu aux diverses questions.

44. La **nouvelle Secrétaire par intérim**, Ms Janice Dunn Lee est très dynamique mais est encore en phase de découverte des spécificités de la Caisse. Selon Alan Blythe elle a peu d'expérience dans le domaine des pensions.

45. Concernant le **poste vacant de secrétaire exécutif adjoint** il ne pourra être choisi qu'après la sélection du secrétaire exécutif par le Groupe de sélection et de planification concernant les postes de la Caisse. Le poste de Secrétaire de la Caisse sera séparé en 2 postes, l'un traitement des opérations de la Caisse (gestion des ressources humaines, cotisations et versements des pensions) et l'autre étant le secrétaire de la Caisse traitant du Comité Mixte. Mme Lee restera en poste jusqu'à la prise de fonction du secrétaire choisi.

46. Le **manque de communication** claire de la Caisse a été une fois de plus souligné (impossibilité de télécharger la lettre d'information par exemple et pouvoir ainsi la mettre à disposition de ses membres qui n'ont pas forcément un équipement informatique performant). Un expert en communication est recherché par Mme Dunn Lee.

47. Concernant **les investissements** l'année 2018 a été très mauvaise mais la Caisse s'en sort bien et respecte l'obligation d'un retour sur investissement de

3.5% sur le long terme. De plus les chiffres du premier trimestre 2019 sont bien meilleurs.

**48. Les questions posées à la Caisse par les retraités âgés doivent être traitées en tenant compte de leurs problèmes liés à l'âge (informatique, compréhension...).**

49. Alan Blythe retransmettra les commentaires.

50. Aliamane Bacar-Said explique que le **nouveau système de gestion des demandes (call-center)** est en place depuis le 25 avril 2019 mais demande plus de travail. Il faut créer un ticket de demande ce qui est supprimé si on utilise le système. Cependant le personnel de la Caisse continue de gérer les demandes faites via le téléphone ou la lettre-papier.

51. Gerald Walzer suggère que le document contenant le **bordereau trimestriel d'information** sur la pension versée soit aussi utilisé à des fins d'information touchant ainsi ceux qui n'ont pas d'accès INTERNET.

52. Concernant la demande de Mohammed Sebti concernant le **nouveau poste de secrétaire exécutif** il est à noter que la date de dépôt des candidatures a été fixée au 24 mai pour un poste au niveau D.1. La résolution concernant la séparation du poste a été appliquée.

53. Un membre de l'assemblée se dit tout à fait satisfait du système d'aide on-line.

54. Concernant le **Certificat d'ayant-droit**, pour la double filière le document doit être signé et renvoyé pour contrôler le lieu de résidence. Pour la filière-dollar de nouvelles pistes de contrôle sont à l'étude. Il faut noter que 1600 retraités ont vu leur pension suspendue. Certains réagissent à ce moment-là et sont remis dans le système.

